

ses accusations mensongères et ses propos exagérés, n'est pas précisément honorable pour un homme qui, à tout propos se targue de sincérité.

La commission de la loi municipale a adopté aujourd'hui l'article 55 du projet qui porte que les délibérations des Conseils municipaux deviennent exécutoires dans la quinzaine, lorsqu'elles n'ont pas été annulées par le pouvoir central avant l'expiration de ce délai.

La commission de la magistrature a entendu M. Martin Feuillée, qui a défendu l'ensemble du projet du cabinet, notamment, l'article 1<sup>er</sup> disant qu'il sera procédé durant une année à la réorganisation des cours et tribunaux et que les magistrats écartés auront droit, suivant les cas, à une retraite équivalente à la moitié ou au quart de leur traitement d'activité.

La Commission des poursuites contre le duc de Padoue a choisi M. Achard pour président et M. Leroy pour secrétaire. Son opinion n'a pas cessé d'être contraire à l'autorisation des poursuites.

Grande affluence au Sénat où l'on discute la proposition de M. Baragnon relative à l'équivalence de tous les diplômes décernés par le ministre de l'instruction publique.

A la Chambre des députés, M. Gambetta préside. Je signale le fait, parce qu'on avait prétendu que la jambe de l'ex-dictateur s'était cassée la jambe.

A la dernière heure, on confirme la démission de M. Coquelin, en qualité de sociétaire de la Comédie française.

### SENAT

**Séance du 31 mai 1880**  
Présidence de M. CALMON, VICE-PRÉSIDENT  
La séance s'ouvre à deux heures.

M. OSCAR DE LAFAYETTE dépose une proposition tendant à l'abrogation de la loi du 12 août 1870 relative au cours des billets de la Banque.

Le Sénat passe ensuite à la discussion de la proposition Baragnon sur les diplômes.

M. ROGIER-MARVAISE combat la proposition à cause des expressions violentes contenues dans le rapport de M. Batbie, qui accuse le Conseil d'Etat de violation de la loi.

M. BATBIE réfute les assertions de M. Rogier-Marvaise.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

M. CAZOT, ministre de la justice, demande le rejet de l'article 3, parce qu'il a pour vue pratique que le ministre, un privilège au profit des élèves des Universités libres.

M. BATBIE soutient l'article 3 et n'a pas de peine à en démontrer l'utilité et à prouver qu'il n'a été créé aucun privilège.

L'article est repoussé par 142 voix contre 121.

L'ensemble de la proposition est adopté par 234 voix contre 51.

Le Sénat adopte en première délibération le titre I<sup>er</sup> du projet de Code rural.

M. FOUCHER DE CAREIL retire sa proposition relative au Cheptel; il la reprendra à l'occasion d'un autre projet.

Le Sénat se réunit jeudi.

Après la fixation de l'ordre du jour, la séance est levée.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

**Séance du 31 mai 1880**  
Présidence de M. GAMBETTA  
La séance s'ouvre à deux heures.

**VALIDATION D'UNE ELECTION**  
M. ARMEZ dépose sur le bureau de la Chambre son rapport sur l'élection de Nyons, concluant à la validation de M. Aulan et invitant M. Cazot, ministre de la justice, à faire une enquête sur les faits de corruption signalés.

La Chambre adopte les conclusions du rapport.

M. Aulan est admis comme député.

La Chambre adopte les projets à l'ordre du jour.

Une discussion très-vive s'engage sur l'affaire du canal de la Bourne.

M. DES ROTOURS combat vivement le projet.

L'orateur déclare que ce projet, au point de vue de la moralité financière et de l'honnêteté publique, est détestable. Il demande le renvoi à la commission.

M. ROUSSEAU, commissaire du gouvernement, rend hommage aux personnes qui ont patronné cette affaire et explique que la concession du canal de la Bourne en 1873, fut, dit-il, loyalement et honnêtement cédée à un acte constitutionnel. Depuis, des difficultés matérielles de construction ont surgi plus grandes qu'on ne le prévoyait.

L'Etat a dû venir au secours de cette affaire, parce qu'elle est en détresse, et il doit toujours en être ainsi lorsqu'il s'agit d'une affaire d'intérêt public.

L'orateur explique que la garantie d'intérêt est surtout applicable et nécessaire aux travaux d'amélioration des eaux et du gouvernement de la déesse de développer le système financier.

M. MICHAUD demande des explications sur la partie financière du projet. Il cherche à prouver que l'évaluation des dépenses présentée par le Gouvernement est inexplicable et demande que projet soit renvoyé au ministre de Travaux publics; il s'engage, d'ailleurs, à le voter tel que le ministre le présentera.

M. ROUSSEAU conteste l'exactitude des comptes présentés par M. Michaud dans son exposé financier de l'affaire.

M. ROUVIER, rapporteur, après une réplique de M. Michaud, parle au nom de la Commission et dit que la question se résume en ces mots : Vaut-il mieux payer en une fois 2,200,000 fr. ou bien donner des annuités pendant une période de 10, 15 ou 20 ans, ces annuités qui ne dépasseront pas 225 mille francs et descendront peut-être à 80,000 fr. ?

L'orateur se prononce pour le système des annuités et demande à la Chambre de voter le projet en faisant porter cette garantie, non sur le capital total mais sur le capital employé, c'est-à-dire en laissant de côté les majorations.

M. DES ROTOURS repousse la garantie ac-

cordée à des fonds déjà versés et insiste pour le renvoi du projet à la Commission.

M. LAROCHE-JOUBERT appuie la demande de renvoi du projet à la Commission.

La discussion générale est close.

On passe à la discussion des articles. L'article unique est adopté; la deuxième lecture est ordonnée.

M. NAQUET demande de mettre la discussion du projet de loi sur le divorce après le projet de loi sur la magistrature.

La demande de M. Naquet est repoussée. La séance est levée à 6 h. 30.

### INFORMATIONS

Voilà ce que nous lisons dans un journal républicain, le *National*.

« L'honorable M. Albert Grévy est d'une activité qui le rendrait précieux pour le grand reportage. Il semble n'avoir qu'un pied à terre à Alger... »

« On a longtemps cherché le mouvement perpétuel. Inutile de creuser plus longtemps la tête : le mouvement perpétuel est gouverneur de l'Algérie. »

« Incessamment en partance, M. Albert Grévy fréterait un paquebot et ferait chauffer un train pour venir chercher son mouchoir qu'il aurait oublié sur une table de nuit de l'Elysée. »

« Hier, tandis que son devoir exigeait qu'il fût en son palais d'Alger, un devoir n° 2 l'appelait au Luxembourg où il voltait. »

« Nous ne savons si cette fantaisie est appréciée par les Arabes, mais ce que nous savons, c'est qu'on se plaint à Alger de n'avoir qu'un gouverneur en absence. »

« L'idéal d'un fonctionnaire de cette importance ne doit pas être, nous semblait-il, de prendre incessamment, au-dessus des flots de la Méditerranée, la posture du colosse de Rhodes, et le gouvernement de l'Algérie ne saurait être une des formes du grand écart. »

« M. Albert Grévy a rendu de très notables services à Alger, ne fût-ce que par l'idée qu'il représente; mais l'absence ne représente rien, sinon le cumul absurde de deux fonctions incompatibles l'une avec l'autre. Un gouverneur colonial doit résider ou se démettre. C'est une opinion assez généralement répandue pour qu'on en tienne compte. »

Au moment où ils quittent l'armée active, un certain nombre d'officiers de tous grades retraités dans les conditions de la loi du 22 juin 1878, sont peu propres au service actif et ne peuvent plus y être employés, en raison de leur état de santé.

Afin d'être à même d'apprécier le parti qu'il est possible de tirer de ces officiers, qui sont à la disposition de l'autorité militaire pendant cinq ans, le ministre des affaires étrangères a été visité dans les circonstances où ils se sont retirés.

On vient donc d'envoyer à chaque commandant de corps d'armée la liste des officiers de cette catégorie, domiciliés dans l'étendue de son commandement, afin que cet examen ait lieu aussitôt que possible.

### Bulletin Economique

L'Économiste rapporte une conversation d'un de ses rédacteurs avec M. Waddington, ancien ministre. Après avoir déclaré au rédacteur de l'Économiste qu'aucune ouverture ne lui avait été faite au sujet de l'ambassade de Londres, M. Waddington aborda résolument la question économique.

« Cette question du libre-échange, dit-il, soulève bien des discussions dans nos provinces. Dernièrement encore, la session du conseil général de l'Aisne, dont je suis le président, a été des plus agitées. »

« Nos paysans sont protectionnistes, soyez-en bien persuadés, et la seule raison, c'est que dans toutes ces contrées, l'agriculture souffre beaucoup de l'importation américaine, comme l'industrie de celle des Anglais. »

« Il est temps d'en finir, car les élections de conseil général, et les élections législatives de l'année prochaine, pourraient s'en ressentir. »

« Il faut compter avec le paysan; s'il compte avec les principes, il compte aussi et surtout avec ses poches ! »

### ROUBAIX-TOURCOING et le Nord de la France

Un incident assez mystérieux s'est passé, lundi matin, dans le quartier Saint-Étienne. Vers neuf heures et demie, un individu, placé près de l'école des Filles de la Vieillesse, arrêta les passants et leur raconta qu'il avait entendu par le soupirail d'une cave, les cris déchirants d'une petite fille qui y était évidemment séquestrée.

En peu d'instants, un rassemblement très-nombreux s'était formé; les commentaires allaient leur train, quand deux agents de police survinrent jugèrent qu'il y avait lieu de faire une enquête. Ils entrèrent dans l'école qu'ils visitèrent, ils interrogèrent maîtresses et élèves et acquirent bientôt la certitude qu'il n'y avait pas et qu'il n'y avait jamais eu d'enfant séquestré dans la cave.

Pendant ce temps-là, le monsieur cause de toute cette émotion avait prudemment disparu. On ne l'a pas retrouvé et il y a gros à parier qu'on ne le retrouvera jamais.

Avouez que le moment serait bien choisi pour faire croire que les cours enferment leurs élèves dans la cave; cela ferait une très-heureuse et très opportune diversion à l'affaire la rue Jacquart.

Par décret du Président de la République, en date du 29 mai 1880, M. Durutte, chef de bataillon en retraite, a été nommé à l'emploi de lieutenant-colonel du 1<sup>er</sup> régiment territorial, en remplacement de M. Clouet des Perruches, qui est mis à la suite.

Dans le tirage au sort, pour l'année 1880, les divers prix fondés en faveur de l'armée, de la 1<sup>re</sup> légion de gendarmerie, compagnie du Nord, a obtenu le prix de la fondation Leroy-Duverger.

Dans le scrutin qui a eu lieu, hier, au Sénat, sur l'ensemble de la proposition de loi de M. Baragnon, concernant les diplômes décernés par M. le ministre de l'instruction publique, les représentants du Nord ont voté pour, à l'exception de MM. Durol, Deleux, Faucher, Fournier, Merlin, et Testelin, qui n'ont pas pris part au vote.

M. Fournier, sénateur du Nord, a été nommé hier, par le 7<sup>e</sup> bureau, membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur les patentes.

Dans le scrutin sur le renvoi à la commission du projet de loi ayant pour objet de modifier la convention du 7 février 1874, relative à la concession d'un canal d'irrigation dérivé de la rivière de la Bourne, dans le département de la Drôme, les votes se sont repartis de la façon suivante :

Ont voté pour : MM. Brame, Girier, Debuchy, Girard, le baron de Lagrange, Louis Legrand, Mention, Plichon, des Rotours, Telliez-Bethune.

Ont voté contre : MM. Guillemin, Pierre Legrand de Marcbré, Masure, Scrépel, Trystran.

N'a pas pris part au vote : M. Giourd.

La chute de voiture faite par M. Bouffé, secrétaire général du Nord, en compagnie de plusieurs membres du conseil de révision, n'aura pas de suites graves, ainsi que nous l'avons déjà dit.

M. le secrétaire général, de même que M. le chirurgien major Bénéck, en seront quittes pour trois ou quatre jours de repos. L'accident eût pu être beaucoup plus grave s'il s'était produit quelques mètres plus loin, où l'accotement de la route est beaucoup plus en pente.

Un de nos correspondants particulier nous écrit de Lille :

« On s'aperçoit facilement aujourd'hui que la tactique des partisans de la grève est changée. Ainsi, à Lille, les fondeurs mettent successivement deux ateliers en interdit à la fois. Tous les autres marchent et la caisse commune subventionne les grévistes, par ordre du comité directeur. »

Ainsi, les deux ateliers de fonderie que nous avons nommés hier, celui de M. Albert Lepiat — et non Lefebvre, comme on nous l'a fait dire — et celui de M. Desurmont ont été désignés par le comité. Quand MM. Albert Lepiat et Desurmont auront cédé aux exigences de leurs ouvriers, ceux-ci rentreront et deux autres ateliers récalcitrants auront leur tour. Le système n'est pas maladroit, comme on peut voir, mais il a ses dangers, puisque en somme, les patrons aussi pourraient se mettre en grève et alors adieu la subvention sur la caisse commune.

Le *Petit Nord* publie la lettre suivante :  
Lille, le 31 mai 1880.  
Monsieur le Rédacteur,

« Nous vous prions d'insérer dans votre prochain numéro les noms des patrons qui ont adhéré aux demandes des ouvriers mouleurs : MM. Spanteu, chef; Arnold, Durot, Deleux, Duplech, et Donat. »

« Nous vous remercions, en outre, que nous avons mis deux maisons en interdit, l'atelier de M. Lepiat et celui de M. De Surmont. »

« Pour la commission des mouleurs »  
(Suit la signature).

L'Écho du Nord publie la lettre suivante :  
« Vous avez annoncé dans votre journal en date du 28 courant que M. Godefroid-Duthoit, sur la demande des ouvriers fleurs, leur accordait une augmentation de 2 fr. 50 par semaine. Nous ne savons pas où vous avez puisé ces renseignements, mais ce que nous affirmons, c'est qu'à l'heure où cette note était publiée, notre patron n'avait pas encore répondu à notre demande; ainsi nous étions surpris et satisfaits de cette bonne nouvelle, mais hier, au moment de la paie, notre espoir a été grandement déçu, car récapitulation faite de l'augmentation accordée à chaque ouvrier, nous avons tristement constaté que l'augmentation est en moyenne pour chaque ouvrier de 1 fr. 16 c. par semaine; il y a donc encore loin de 2 fr. 50, et quoique cette remise soit au moins nos remerciements notre patron, tout en lui faisant remarquer que si nous cédonns c'est que nous voulons éviter une grève qui nous serait aussi préjudiciable qu'à lui-même. »

« Mais nous conservons l'espoir que quand il aura examiné notre demande, il voudra revenir à de meilleurs sentiments et nous en regard en faisant droit à notre légitime réclamation. »

« Comptant que vous voudrez bien reproduire la présente dans un de vos prochains numéros, nous vous prions de recevoir, Monsieur le rédacteur, avec nos remerciements anticipés, nos saluts pressés. »

« Les ouvriers fleurs de coton de chez M. Godefroid-Duthoit, rue des Salutesaux. »

On écrit de Lille au *Moniteur Universel* :  
« Un fait curieux de législation à outrance... »

« Le président de la Chambre de commerce de Lille avait envoyé la semaine dernière au Sénat une lettre contenant la délibération de la chambre de commerce relative au projet de loi pour la révision de l'article 162 du Code de Commerce, qui est relatif aux protêts, qui serait porté à 48 heures. »

« Cette lettre vient d'être renvoyée au président, sous prétexte qu'aucune pétition ne peut être reçue sans que la signature soit légalisée. »

« Quel luxe de législation ! »

« Est-ce que la signature d'un président de chambre de commerce ne fait pas loi aussi bien que celle d'un maire ou de son adjoint, surtout en matière commerciale ? »

« Mais la signature est de légaliser. On la bien vu lorsque les signatures des évêques ont dû être portées aux maires quand ils ont protesté contre l'article 7. »

« On nous assure que le greffier de la chambre de commerce, présentant à légaliser la signature du président, a dit : l'employé de la mairie : « Qui est-ce qui légalisera ensuite la signature de M. le sénateur-maire ?... » »

Nous lisons dans la *Vraie France* :  
« M. le Maire de Lille ayant dimanche consacré le bon Dieu dans les églises, les catholiques sont allés en foule porter leurs adhésions aux pieds des autels. »

« Toutes nos paroisses ont regorgé de monde pendant toute la journée. Les offices ont été suivis avec beaucoup de recueillement et les processions ont été magnifiques. Dans chacune de nos églises, des groupes considérables d'hommes ont accompagné le Saint-Sacrement avec des flambeaux. La loi catholique s'est affirmée à Lille d'une façon éclatante. En présence de mesures incises de notre municipalité, les tièdes eux-mêmes sont devenus zélés et ont affirmé leurs croyances avec un empressement qui les honore. »

« A la Madeleine-lez-Lille, la procession s'est accomplie avec toute la pompe et la solennité désirables. »

« La procession a été splendide à Marquion-Barroul. À l'attitude religieuse et recueillie de toute la population, à l'enthousiasme d'un grand nombre d'hommes escortaient le Saint-Sacrement avec des flambeaux. La procession a été célébrée dimanche à

Mons-en-Barroul avec un éclat plus grand encore que celui des autres années. La décoration des rues était magnifique, un très joli reposoir avait été élevé dans la campagne de M. P. Derode. Seulement, un petit fait s'est produit qui a dû singulièrement impressionner le curé et ses paroissiens. Le poste des douaniers qui chaque année présentaient les armes au passage du Saint-Sacrement s'en est absenté cette année. Les douaniers avaient-ils reçu des ordres ou bien eux aussi croient-ils devoir sacrifier à l'impunité du jour. »

La *Vraie France* annonce qu'elle fera incessamment un premier envoi de fonds au comité royaliste de Brest qui a pris l'initiative de la candidature de Mgr Freppel.

Beaucoup d'élèves, retenus par leurs études, n'ont pas pu assister, jeudi dernier, au Concours de tir Fllobert offert par les Carabiniers Roubaixiens. La Commission leur fait savoir que ce concours continuera jeudi 3 juin de 8 heures du matin à 7 h. du soir.

La conférence de Saint-Vincent-de-Paul fera célébrer samedi prochain à 7 heures en l'église Saint-Martin une messe qui sera dédiée à l'intention de l'Eglise de France et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

M. Ed. Lepers de Lille, élève de M. Darcey vient d'obtenir à l'école des Baux-Arts de Paris, section de sculpture, une troisième médaille d'après l'antique.

Un choc a eu lieu, hier après-midi entre deux voitures dans la rue de Mouvaux. Le cheval attelé à l'un des véhicules a été effrayé et a lancé à son conducteur, alors près de lui, un coup de pied qui lui a fait une blessure à la jambe droite. Après avoir reçu les premiers soins dans une maison voisine, le blessé a été reconduit chez ses parents à Watrelles. Il se nomme Alphonse Lerick et est âgé de 14 ans.

Cinq individus arrêtés hier par la police de Roubaix ont été transférés à Lille cette après-midi.

Il s'est passé, hier, dans un cabaret de la rue du Moulin, une scène de rébellion qui va avoir son dénouement cette semaine, devant le tribunal correctionnel de Lille.

Un ouvrier garsseur, Jules Duriez, était ivre, et se trouvant devant M. Duthoit, cabaretier, menant grand tapage parce qu'on lui refusait à boire. Un agent fut requis pour rappeler l'ivrogne au respect de la loi; mais la vue de l'uniforme rendit Duriez furieux. Aux cris de ses collègues, il l'agent il répondit d'abord par des injures, puis par des coups. Il brisa aussi le fourreau du sabre du policeman. Malgré sa résistance opiniâtre, Duriez a cependant été maintenu en état d'arrestation.

On a arrêté, hier, un ouvrier sellier de la rue Traversière, nommé Augustin Jonville. Cet homme est prévenu de vol au préjudice d'un industriel de la rue des Champs. Il a été dirigé sur la maison d'arrêt de Lille, cette après-midi.

Un manoeuvre de maçon, Jean-Baptiste Kump, qui demeure dans un logement de la rue de la Balance, vient de disparaître en emportant la garde-robe d'un laveur de laines, Henri Leclercq, qui demeure dans la même maison que lui. La police est à la recherche du voleur.

Une affaire qui a fait grand bruit à Roncq et dans les environs, va se dénouer vendredi devant le tribunal correctionnel de Lille. C'est celle de la dame Cuisiniez, née Carotte, inculpée de tentative de séquestration sur la personne de son mari.

On se rappelle que dans la nuit du 28 au 29 janvier dernier, M. Cuisiniez, vieillard de soixante ans, fut saisi dans son lit et garotté par trois solides gendarmes de Menin commandés par sa femme qui était présente. Cuisiniez une fois mis hors d'état de se défendre, fut porté dans une voiture et conduit à l'hospice d'aliénés de Ste Anne (près Courtrai), où il fut déclaré frappé d'aliénation mentale. Mais cette déclaration était un prétexte pour se débarrasser du bonhomme. On le reconnut bientôt, et sa pauvre épouse fut mise en état d'arrestation.

Cette affaire sera d'un très-vif intérêt.

Il y a quelques temps, la famille Cateau-Vattel, qui occupait une ferme appartenant à M. le comte de Pas, de Lille, et située au hameau du *Garre*, la quittait. La ferme resta donc abandonnée, seule, une vieille parait des fermiers, Florine Witel, y conserva sa résidence un peu après les autres.

Cinq jeunes farceurs du crû profitèrent de cette occasion pour s'amuser aux dépens de la bonne dame. Il y a un mois, ils pénétrèrent la nuit dans la ferme et se mirent à exécuter des quadrilles échevelés dans le grenier, accompagnés de cris et d'éclats de rire. Mlle Florine, âgée de 62 ans, ne s'étant en rien de tout ce tapage. Nos drôles en furent pour leur frais, cette fois-là, mais tout n'était pas fini.

Dimanche dernier, entre 11 heures et quinze, trois d'entre les cinq polissons précités, Pierre Noppe, Jules et Eloi Blondeau se rencontrèrent à Linselles. Ils étaient ivres tous les trois, par conséquent d'humeur belliqueuse. Ils se concertèrent pour savoir comment ils tueraient le temps, et ne virent rien de mieux que d'aller à la ferme du *Garre* renouveler leurs saturnales.

Il y furent bientôt et alors commença un assaut en règle de la ferme incoupée complètement, car depuis l'affaire précédente, Mlle Florine Witel, avait jugé prudent d'abandonner le terrain. La porte d'entrée fut enfoncée à coups de pieds. Nos drôles se mirent de madriers et brisèrent toutes les fenêtres et toutes les portes, arrachant à une partie les volets, de l'autre les *nochères*. Au moyen d'une échelle, ils montèrent sur le toit où ils rasèrent complètement les deux cheminées et en jetèrent les débris dans les chambres.

Eloi Blondeau le plus animé des trois et le plus ivre, fit une chute en voulant arracher les pannes de la toiture; ses deux compagnons le ramassèrent et l'installèrent sur une charette, avec laquelle ils quittèrent la ferme qu'ils venaient de dévaster. Eloi ne s'était fait aucun mal en tombant.

Une enquête fut ouverte lundi par M. le maire de Linselles informé des dégâts commis à la ferme du *Garre*. Les trois vandales furent dénoncés par des jeunes gens qui les avaient rencontrés en compagnie de la charette, sur laquelle deux d'entre eux traitaient l'autre.

On a retiré de la Lys, samedi dernier à Meain, le cadavre d'un enfant de 10 à 12 ans. On attribue cette mort à un accident. L'enfant avait été entré au bord de la rivière pour y couper des roseaux.

Une femme inconnue, âgée d'environ 60 ans, s'est jetée lundi, vers midi, dans le canal de la Deûle, quai St-Martin, à Lille. M. Désiré Leclercq, domicilié, rue des Fossés-Neufs, cour du Vacher, s'est précipité au secours et a réussi à la retirer de l'eau, avant que l'asphyxie fut complète. La malheureuse a été transportée aussitôt à l'hôpital St-Sauveur. Son état est assez alarmant. A deux heures, elle n'avait pas encore repris connaissance.

Le *Moniteur Universel* publie la lettre suivante :  
Lille, le 31 mai 1880.

« Nous vous prions d'insérer dans votre prochain numéro les noms des patrons qui ont adhéré aux demandes des ouvriers mouleurs : MM. Spanteu, chef; Arnold, Durot, Deleux, Duplech, et Donat. »

« Nous vous remercions, en outre, que nous avons mis deux maisons en interdit, l'atelier de M. Lepiat et celui de M. De Surmont. »

« Pour la commission des mouleurs »  
(Suit la signature).

L'Écho du Nord publie la lettre suivante :  
« Vous avez annoncé dans votre journal en date du 28 courant que M. Godefroid-Duthoit, sur la demande des ouvriers fleurs, leur accordait une augmentation de 2 fr. 50 par semaine. Nous ne savons pas où vous avez puisé ces renseignements, mais ce que nous affirmons, c'est qu'à l'heure où cette note était publiée, notre patron n'avait pas encore répondu à notre demande; ainsi nous étions surpris et satisfaits de cette bonne nouvelle, mais hier, au moment de la paie, notre espoir a été grandement déçu, car récapitulation faite de l'augmentation accordée à chaque ouvrier, nous avons tristement constaté que l'augmentation est en moyenne pour chaque ouvrier de 1 fr. 16 c. par semaine; il y a donc encore loin de 2 fr. 50, et quoique cette remise soit au moins nos remerciements notre patron, tout en lui faisant remarquer que si nous cédonns c'est que nous voulons éviter une grève qui nous serait aussi préjudiciable qu'à lui-même. »

« Mais nous conservons l'espoir que quand il aura examiné notre demande, il voudra revenir à de meilleurs sentiments et nous en regard en faisant droit à notre légitime réclamation. »

« Comptant que vous voudrez bien reproduire la présente dans un de vos prochains numéros, nous vous prions de recevoir, Monsieur le rédacteur, avec nos remerciements anticipés, nos saluts pressés. »

« Les ouvriers fleurs de coton de chez M. Godefroid-Duthoit, rue des Salutesaux. »

Le Maire de la ville de Roubaix donne avis que les hommes qui doivent se présenter à l'appel qui aura lieu le vendredi 4 juin, à 6 heures 1/2 du matin sont :

1<sup>o</sup> Ceux qui sont compris dans l'armée auxiliaire des classes 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 ;

2<sup>o</sup> Ceux qui sont dispensés comme aînés de veuve ou d'orphelins, frère au service et ceux qui sont restés comme soutiens de famille des classes 1874, 1875, 1876, 1877 et 1878 ;

3<sup>o</sup> Les engagés conditionnels qui ont obtenu des sursis.

Une lanterne de voiture de très-grande valeur a été trouvée cette nuit dans une rue de Roubaix, par M. Louis Lepers, domestique de M. Bary-Deschamps, rue Blanchemaison. On peut la réclamer au bureau central de police.

### CONSEIL MUNICIPAL DE RONCQ

SESSION ORDINAIRE DE MAI 1880  
Le conseil municipal a :  
1<sup>o</sup> Procédé à la formation du budget supplémentaire de 1880.  
2<sup>o</sup> Formé le budget primitif de 1881, sans augmentation de crédits.

3<sup>o</sup> Approuvés les comptes administratifs du bureau de Bienfaisance et de l'hospice.  
4<sup>o</sup> Donné un avis favorable à la demande formée par un jeune soldat de la classe de 1879, afin d'être maintenue dans ses foyers à titre de soutien de famille.

### TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

2<sup>o</sup> CHAMBRE  
Audience du 1<sup>er</sup> juin 1880  
Responsabilité des entrepreneurs  
Le 23 Mars, dernier, revenant en victoria de cette dernière ville et un jeune homme de sa famille. Il était près de onze heures et la nuit était des plus noires.

Arrivés à la hauteur du Petit-Wasquehal, les voyageurs mirent leur cheval au pas, car il avait sur la chaussée une trace ouverte pour les travaux de pose des rails des tramways de Lille à Roubaix.

Malgré cette très-prudente précaution et malgré les lanternes de la voiture, il devint à un moment impossible de voir un accident. Le passage laissé pour les voitures était, disaient les plaignants, si insuffisant, qu'il était bien difficile de n'y pas verser : On y versa en effet. Un choc violent eut lieu : l'avant de la voiture se détacha de l'arrière et les deux roues ne se tirèrent pas sans quelque danger de ce mauvais pas, tout-à-fait imprévu sur une route aussi belle que celle de Roubaix à Lille. Ils eurent plus de peur que de mal, mais la voiture fut complètement détériorée. Il fallut revenir à pied à Lille, sans avoir pu à grand-peine rattraper le cheval effrayé.

L'entrepreneur des travaux pour la compagnie des tramways de Lille à Roubaix, qui était attendu par le voyageur et qui s'occupait de la réparation de la voiture et à donner satisfaction aux justes demandes qui lui étaient faites.

— DOUAL. — La procession de la Fête-Dieu a paru, dimanche, les rues de la ville, dans le plus grand ordre.

Une nombreuse assistance a accompagné le cortège religieux pendant le parcours; les rues